

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02778
Numéro SIREN : 810 146 563
Nom ou dénomination : U-LOGISTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 14823

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 juin à 14h00, l'Associée unique de la société U-LOGISTIQUE, société par actions simplifiée, au capital de 152 850 000 euros, dont le siège social est : Place des Pléiades – ZI Belle Etoile Antarès à CARQUEFOU (44470), a été convoqué en Assemblée Générale Ordinaire au Parc Tertiaire Icade – 20 rue d'Arcueil à RUNGIS (94150) - suivant convocation adressée le 13 juin 2018.

Monsieur le Président met à la disposition de l'Associée unique :

(...)

Une feuille de présence a été émarginée par l'associée unique en entrant en séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ (...)
- ♦ Ratification de la nomination d'un administrateur
- ♦ (...)
- ♦ Pouvoirs pour les formalités

(...) , l'Associé unique procède au vote des résolutions qui lui sont proposées :

*
* *

PREMIERE RESOLUTION

(...)

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME RESOLUTION

(...)

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME RESOLUTION

(...)

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de Madame Marielle GUILHEMJOUAN)

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Marielle GUILHEMJOUAN, comme administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 11 octobre 2017 en remplacement de Monsieur Benoît BOURASSIN démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à

17

l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et devant se tenir en 2021.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME RESOLUTION

(...)

Cette résolution est rejetée par l'associée unique.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications ainsi que toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président.

*
* *

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR L'ASSOCIE UNIQUE

La société U ENSEIGNE COOPERATIVE

*Représentée par son Président
Monsieur Dominique SCHELCHER*



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Schelcher', is written over a horizontal line. The signature is fluid and extends across the width of the text area.